RAPPORT

ENVOYÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR M. LE PREMIER MINISTRE

DES FINANCES,

Le 18 Juin 1790;

PRÉCÉDÉ de la Copie de la Lettre écrite par le même, à M. le Président de l'Assemblée.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

COPIE

De la Lettre écrite par M. le Premier Ministre des Finances, à M. le Président de l'Assemblée Nationale.

Le 18 Juin 1790.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'AVOIS demandé à tous les Receveurs - particuliers des Pays d'Election & des Pays conquis, au nombre de deux cent onze, de m'adresser l'état de leurs recouvremens sur l'exercice 1790, & l'ayant reçu de leur part presqu'en entier, j'en ai fait faire le dépouillement, & je l'ai résumé dans un tableau que j'ai l'honneur d'adresser à l'Assemblée. Les Receveurs lui enverront dorénavant

directement la suite de ces renseignemens, parce que l'Assemblée a jugé à propos d'adopter cette forme.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Président,

Votre, &c.

RAPPORT

Envoyé à l'Assemblée Nationale, par M. le Premier Ministre des Finances, le 18 Juin 1790.

Messieurs,

Le Comité des Finances demandera, aujourd'hui ou demain, à l'Assemblée Nationale, l'autorité nécessaire pour faire verser au Trésor public un nouveau secours en billets de la Caisse d'Escompte, portant promesse de fournir en remplacement des Assignats; & comme aux diverses époques où de pareilles requisitions ont été faites, on a montré, dans l'Assemblée Nationale, une sorte de surprise, je crois convenable de lui présenter à l'avance quelques réflexions sur ce sujet.

Le tableau des ressources & des besoins de l'Etat, pendant le cours des huit derniers mois de cette année, a fait connoître que la totalité des 400 millions de Billets-assignats devenoit nécessaire, & pour s'acquitter envers la Caisse d'Escompte des 170 millions qui lui sont dus, & pour rembourser les anticipations, & pour payer dans le cours de cette année deux semestres des rentes sur l'Hôtel-de-ville, & pour satisfaire aux dépenses extraordinaires, & pour subvenir enfin à l'excédant des dépenses fixes, sur les revenus fixes, tant que le niveau ne sera pas entièrement rétabli.

Si donc les 400 millions de Billets-assignats sont indispensables pour satisfaire aux divers besoins de l'année, il est évident que, chaque mois & chaque jour, il faut pouvoir disposer d'une portion de ces Billets, & tant qu'ils ne sont pas faits on se trouve dans la nécessité d'y suppléer par des promesses d'en fournir.

Ce n'eſt donc pas un prêt qui a été demandé à la Caiſſe d'Eſcompte, lorſqu'à trois repriſes différentes elle a été autoriſée par vos Décrets à délivrer, chaque fois, au Tréſor public, pour vingt millions de pareilles promeſſes; elle n'eſt intervenue dans cette affaire que par ſa ſignature, & l'on a préféré la ſienne à toute autre, parce qu'elle étoit plus connue.

Ces promeſſes de la Caiſſe d'Eſcompte, une fois conſidérées comme les Aſſignats mêmes, la demande qui vous en eſt faite, au nom du Tréſor public, ne paroîtroit ſuſceptible d'objection, qu'autant que cette demande ſurpaſſeroit les beſoins réels, ou du mois, ou de la ſemaine, ſelon que vous jugeriez à propos de diviſer la délivraiſon de ces promeſſes; or, votre Comité des Finances eſt en état de vous éclairer parfaitement ſur ce point, puiſque toutes les ſemaines il reçoit le bordereau des recettes & des dépenſes du Tréſor public.

L'Aſſemblée Nationale peut, d'ailleurs, juger elle-même par un compte d'approximation bien ſimple, qu'une demande chaque mois de 20 à 30 millions d'aſſignats, ou de promeſſes d'aſſignats, eſt parfaitement naturelle.

Il falloit, ſelon l'état ſpéculatif des recettes & des dépenſes des huit derniers mois de cette année, 380 millions d'aſſignats pour établir l'équilibre entre les unes & les autres.

Déduiſant de cette ſomme 170 millions deſtinés à l'acquittement de la créance de la Caiſſe d'Eſcompte,

Reſte à diſpoſer, pour les autres beſoins du Tréſor public 210 millions.

Laquelle ſomme, diviſée par huit mois, à commencer du premier Mai dernier, fait 26,250,000 l. par mois.

Or, depuis cette époque du premier Mai juſqu'à ce jour, il y a eu 40 millions de ces Promeſſes-d'aſſignats, remis au Tréſor public, ce qui n'excède pas la proportion de 26 millions par mois.

Cependant, il ne seroit pas extraordinaire que le Trésor public eût besoin d'une plus forte somme d'Assignats dans ces premiers mois, que dans les derniers de l'année; car, ni les recettes, ni les dépenses ne sont partagées également entre tous ces mois. Les dépenses ne le sont pas, parce qu'on ne se ressentira que successivement des économies déterminées par vos Décrets: les recettes ne le sont pas non plus, parce que, dans cet instant, il n'y a qu'une très-modique somme, versée au Trésor public pour la contribution patriotique, & parce que les recouvremens de l'imposition, destinée au remplacement de la Gabelle, des droits sur les cuirs, sur l'amidon, les huiles & les fers, ne peuvent être mis en action qu'au moment où vous aurez fixé la répartition de cette imposition entre les divers Départemens; ce qui n'est pas encore effectué.

Lors de la dernière demande de 20 millions, qui vous a été faite pour le secours du Trésor public, l'Assemblée Nationale a paru croire que la cause de ce besoin provenoit en grande partie du retard de paiement des impositions directes, & vous avez décrété que les Receveurs des Tailles vous adresseroient le bordereau de leurs recouvremens.

Permettez-moi de vous observer, Messieurs, que le retard du paiement des impositions directes ne fait point partie des besoins de cette année; car, on a passé les impositions en plein dans l'apperçu de finance qui vous a été présenté pour les huit derniers mois de l'année, & l'on a dû le faire, puisque les Receveurs-généraux, à peu d'exceptions près, ont satisfait jusqu'à présent aux engagemens qu'ils avoient pris avec le Trésor public pour le paiement, à tant par mois, du montant de la taille, des vingtièmes & de la capitation.

Le besoin d'un secours extraordinaire en Assignats, pour les huit derniers mois de l'année, dérive donc de toute autre cause; & pour vous montrer cette vérité d'un coup-d'œil, il me suffira de citer quatre articles qui, à eux

ſeuls, indiquent un beſoin extraordinaire de 32 millions par mois.

Ces quatre articles ſont :

Les anticipations à rembourſer, objet par mois de près de 11 millions.

Les autres dépenſes extraordinaires, compoſées de pluſieurs articles détaillés dans le tableau ſpéculatif des huit derniers mois de cette année, forment, par mois, un objet de 7 millions.

Le fonds, applicable aux rentes ſur l'Hôtel-de-Ville pour l'acquit de deux ſemeſtres d'ici à la fin de l'année, occaſionnera, par mois, une dépenſe extraordinaire d'environ 7 millions.

La diminution du produit des impôts indirects, compte fait des recouvremens à eſpérer cette année de l'impoſition établie en remplacement de la Gabelle, du droit ſur les cuirs, &c. forme un vuide par mois d'environ 7 millions.

Il n'y a, pour ſuppléer à ces divers beſoins extraordinaires, en articles remarquables, que les Aſſignats & la Contribution patriotique; mais le produit de cette dernière reſſource ne peut être évalué qu'à 5 ou 6 millions par mois, à compter du premier Mai juſqu'au 31 Décembre.

Vous ne ſerez donc pas ſurpris, Meſſieurs, ſi chaque mois, ſi chaque jour, il faut un ſecours en Aſſignats ; & ſi en attendant leur confection, il eſt néceſſaire de faire uſage de billets de la Caiſſe d'Eſcompte, portans promeſſe de fournir ces mêmes Aſſignats.

Tous les papiers qu'exige la fabrication des 400 millions ſont maintenant à Paris, ou arrivent journellement ; l'impreſſion va commencer; le travail du Graveur, deſtiné à revêtir les Aſſignats de l'empreinte du Roi, touche à ſon terme; les perſonnes qui doivent ſigner ces billets ſont nommées : ainſi, ſelon toute apparence, avant trois ſemaines, il y aura une première diſtribution de ces Aſſignats; & l'on ne peut rien ajouter au zèle actif des Membres du Comité des Finances qui ſe ſont chargés de veiller ſur tous les détails d'une opération ſi importante.